

Arrêté n° 2A-2024-08-30-00001 du **30 AOUT 2024**
**Instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud
pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral, notamment les articles L.16, L.62-1 et R.40 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 octobre 2023 nommant M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 3 mars 2022 d'installation dans ses fonctions de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu les renseignements fournis par les mairies sur le nombre des bureaux de vote, leur périmètre géographique et l'adresse de chacun d'eux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : Les opérations électorales qui auront lieu dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 se dérouleront dans les bureaux de vote désignés dans l'annexe ci-jointe. Chaque bureau de vote intègre la codification provenant de l'application Election.

Article 2 : Sauf indication contraire, le premier bureau de vote est également le bureau centralisateur. Dans chaque commune concernée, les électeurs sont inscrits sur la liste électorale de l'un des bureaux de vote, établie à partir de la liste électorale de la commune, en fonction de l'adresse de leur domicile, de leur résidence ou des renseignements leur conférant la qualité de contribuable.

.../...

Dans les mêmes conditions, sont inscrits les électeurs porteurs d'un jugement au titre des articles L.30 et L.20 II du code électoral.

Article 3 : En cas de scrutins concomitants pendant la période précitée, des bureaux de vote supplémentaires peuvent être implantés dans les communes pour lesquelles les demandes apparaîtraient justifiées.

Article 4 : Les bureaux de vote fixés dans le présent arrêté sont pris en compte pour l'établissement des listes électorales qui seront permanentes et extraites du répertoire électoral unique.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, les maires des communes du département de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et affiché dans lesdites communes.

Le préfet,

Amaury de SAINT-QUENTIN

Lopigna				
Bureau 0001	Salle des fêtes hameau de Biglani Arinella			Ajaccio 1
Loreto di Tallano				
Bureau 0001	Mairie – centre du village - salle de la mairie – 1 ^{er} étage			Sartène 1
Marignana				
Bureau 0001	Mairie - maison commune			Ajaccio 1
Mela				
Bureau 0001	Mairie – cours Simon Casanova			Sartène 1
Moca Croce				
Bureau 0001	Salle des fêtes			Sartène 1
Monacia d'Aullene				
Bureau 0001	Mairie - quartier Caserne	Monaccia		Sartène 1
Bureau 0002	Hameau de Gianuccio	Hameau de Gianuccio		1
Murzo				
Bureau 0001	Mairie			Ajaccio 1
Ocana				
Bureau 0001	Salle des fêtes			Ajaccio 1
Olivese				
Bureau 0001	Bâtiment communal			Ajaccio 1
Olmeto				
Bureau 0001	Salle polyvalente d'Olmeto – 4 rue Nicolas Lucchini	Pour les électeurs et électrices du chef-lieu		Sartène 1
Bureau 0002	Salle polyvalente d'Olmeto – 4 rue Nicolas Lucchini	hameaux de Miluccia - Piattana - Abbartello - Vitricella et Les hauts de Baracci		1
Olmiccia				
Bureau 0001	Mairie			Sartène 1
Orto				
Bureau 0001	Salle de la mairie			Ajaccio 1
Osani				
Bureau 0001	Salle polyvalente de la mairie			Ajaccio 1
Ota				
Bureau 0001	Mairie			Ajaccio 1
Palneca				
Bureau 0001	Mairie - salle de classe de l'école des garçons			Ajaccio 1
Partinello				
Bureau 0001	Mairie (ancienne Poste)			Ajaccio 1
Pastricciola				
Bureau 0001	Salle de la mairie			Ajaccio 1
Peri				
Bureau 0001	Mairie village	Habitants du village, Olmo, Salasca, Fiuminale, Patarra, Vizza, Albitreto + habitations côté gauche de la RN 193 direction Ajaccio jusqu'à l'entrée du Cavone, et à partir de l'entrée, les habitations côté gauche jusqu'au stade + côté droit de la RN 193 vers Ajaccio début de la commune jusqu'à l'embranchement du Pantano		Ajaccio 1
Bureau 0002	Centre intercommunal socioculturel et sportif de Péri - Salle Guerrini - lieudit Chioso Cumunu	Toutes les autres habitations de la plaine de Peri		1
Petreto-Bicchisano				
Bureau 0001	Maison des services			Sartène 1

